



# DÉCLARATION UNIQUE ET SIMPLIFIÉE DES COTISATIONS SOCIALES ET CONTRAT DE TRAVAIL

Guichet Unique pour l'emploi d'artistes ou de techniciens par des organisateurs de spectacles vivants qui n'ont pas activité principale ou pour objet le spectacle (Ordonnance n° 2003-1059 du 6 novembre 2003 et décret n° 2003-1371 du 31 décembre 2003)  
CETTE DÉCLARATION REGROUPE LES OBLIGATIONS DÉCLARATIVES (Y COMPRIS DADS) ET CONTRIBUTIVES AUPRÈS DES ORGANISMES SUIVANTS : Aldas, Assédic, Audiens, Cmb, Congés Spectacles et Urssaf

CETTE DÉCLARATION SPÉCIFIQUE CONCERNE

## POUR ADHÉRER, CALCULER VOS CHARGES SOCIALES, EFFECTUER VOS DÉCLARATIONS ET COMMANDER VOS FORMULAIRES, VOUS POUVEZ :

- Vous connecter sur Internet [www.guso.com.fr](http://www.guso.com.fr) ou
- téléphoner au ☎ N° Azur 0 810 863 342 (prix appel local)

N° DUS : 5

N° Employeur :

V3

### 1 EMPLOYEUR

NIR  
ou N° SIRET

Code  
APE/NAF

WEB

Convention  
Collective

ou N°

Téléphone

Fax 0

Effectif mensuel moyen de l'année précédente arrêté au 31/12  
(cf. notice)

Titulaire licence de spectacle → OUI  N°

NON

### 2 SALARIE

N° Sécurité  
Sociale (NIR)

Date de  
naissance

N° INTERNE Guso

0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0

Régime spécifique  
Alsace/Moselle applicable

OUI

Retraité

Fonctionnaire

Nom de naissance

Prénom

Nom d'usage  
(Nom de épouse, etc.)

Téléphone

Adresse N°

Bât.

Voie

Complément  
Adresse

Domicile fiscal hors de France OUI

Code Postal

Commune

Si N° de Sécurité Sociale absent → Nationalité

Sexe  (F.)  (M.)

Lieu de naissance

Commune

Pays  
de naissance

### CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE DETERMINEE

#### 3 EMPLOI OCCUPÉ

Cadre

Objet du contrat de travail

Adresse du lieu du spectacle

Numéro Objet

Période d'emploi (dates de début et de fin du contrat de travail) et nombre de jours travaillés

du

20

au

20

1 - Artiste

Nombre d'heures effectuées

soit Nombre de cachets

2 - Technicien / Ouvrier

Nombre d'heures effectuées

Date et heure d'embauche

20

à

h

A remplir si nécessaire

Période d'essai (en jours)

Une attestation mensuelle d'emploi valant bulletin de paie est adressée au salarié par le Guso.

Mention précise des jours travaillés (répétitions et représentations)

#### 4 ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION (voir notice)

A Salaire brut 0 0

B Avantage en nature 0 0

C Si particulier employeur, indemnité compensatrice de congés payés OUI  NON

→ Si oui, montant : 10 % de (A+B)

D Frais professionnels 0 0

E Déduction pour frais professionnels avec accord du salarié

→ 20 %  25 %  NON

F Application du forfait Urssaf OUI  NON

G Cotisations et contributions à verser 0 0

H Salaire horaire brut 0 0

I Salaire net 0 0

J Date versement salaire 20

#### 5 EMPLOYEUR

Je soussigné(e),

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

agissant en qualité de \_\_\_\_\_

précise le motif de cessation du contrat de travail

→ Fin de contrat de travail à durée déterminée

→ Rupture anticipée à l'initiative de l'employeur  ou du salarié

certifie que les renseignements indiqués sont exacts et conformes

Signature de l'employeur ou de son représentant (obligatoire)

Fait le

à

#### 6 SALARIE

Je soussigné(e),

Nom \_\_\_\_\_ Prénom \_\_\_\_\_

→ accepte le présent contrat de travail

→ déclare être dans l'entreprise mentionnée ci-dessus, mandataire social, associé, conjoint du chef d'entreprise OUI  NON

" Lu et approuvé "

Signature du salarié (obligatoire)

Fait le

à

Ce feuillet doit être adressé par l'employeur au Guso - Guichet Unique Spectacle Vivant - TSA 20134 - 69942 LYON Cedex 20 dans les 15 jours suivant la fin du contrat de travail, accompagné du règlement libellé à l'ordre du Guso.

DAU1117 - 1/07 - LES INFORMATIONS COLLECTÉES DANS CE DOCUMENT SONT SOUMISES AU DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION PRÉVU PAR LA LOI N° 78-17 DU 6 JANVIER 1978 MODIFIÉE RELATIVE AUX FICHES, À L'INFORMATIQUE ET AUX LIBERTÉS.